



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

8^e séance de l'année 2025-2026 du conseil d'établissement de l'école Daigneau
18 juin 2026 à 18h

N.B. La rencontre aura lieu à l'adresse suivante : 1375 rue Principale, St-Blaise-sur-Richelieu

1. Ouverture de la réunion : Lecture de l'article 71

Les membres du conseil d'établissement doivent agir dans les limites des fonctions et pouvoirs qui leur sont conférés, avec soin, prudence et diligence comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable, avec honnêteté, loyauté et dans l'intérêt de l'école, des élèves, des parents, des membres du personnel et de la communauté.

1988, c. 84, a. 71; 1997, c. 96, a. 13.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Questions du public

4. Suivi et approbation du procès-verbal de la réunion du 26 mai 2026

5. Parole aux membres

6. Questions financières

- a) Levée de fonds tournoi de billard
- b) Volet financier du SDG

7. Questions éducative

- a) Évaluation du plan de lutte
- b) Plan de lutte révisé
- c) Orientations devoirs et leçons 2026-2027

8. Questions générales

- a) Activités parascolaires (danse et karaté)
- b) Assemblée générale des parents le 10 septembre 2026

9. Levée de l'assemblée

